

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 5 octobre 2017, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
86, 18 ^e avenue (Lot 1 974 290) Demande 2017-785	D'autoriser la construction d'un agrandissement à la résidence existante avec une marge arrière de 6,2m au lieu de 7,6m.
2399, rue Madame Magnan (Lot 5 609 975) Demande 2017-765	D'autoriser la construction d'une résidence avec une marge avant secondaire de 4,9m au lieu de 6,0m.

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 6 septembre 2017.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques